

[Texte]

Mr. Coffin: Exactly. I agree. I am not discussing the pros and cons. The question is there.

The Chairman: Mr. Corbin.

Mr. Corbin: This may not be a fair question, and if it is not...

Mr. Coffin: Well, if it is not, you said it.

Mr. Corbin: I am going to take a chance. Do you feel that Maritimers have a persecution complex in relation to...

The Chairman: Mr. Horner.

Mr. Corbin: Well, some do, let us be honest.

The Chairman: Order, please. Mr. Horner.

Mr. Horner: With regards to your recommendation on page 2, the second recommendation you make with regard to the government subsidy, I imagine you are referring to the MFRA rate to be applied to shipments to the border. Do you anticipate any difficulty on the valuation for duty of goods at the border if you did receive a subsidy on your goods going to the border?

Mr. Coffin: Quite frankly, any of the recommendations are fraught with problems. We recognize this. We recognize that as soon as we start tampering with international rates that have been set up, we have to deal with the Interstate Commerce Commission. I am not entirely familiar with these bodies, but I do know that this is a problem.

Mr. Horner: Are you shipping goods now to the United States?

Mr. Coffin: Very much so.

Mr. Horner: Just to give the Committee some idea, what is the difference in the rates between Chester, Nova Scotia, and Boston, say, and between Chester and Montreal? Is there any difference, or which one is the higher? Can you give us some idea?

Mr. Coffin: Can you just give me one minute? Yes, the rate to Boston is 65 cents a hundred-weight, and the rate to Montreal is 48 cents a hundredweight.

Mr. Horner: On the rate to Montreal you would receive the MFRA subsidy for the distance that those goods remain in the select area. Am I right?

[Interprétation]

M. Coffin: Je suis d'accord. Je ne discute pas le pour et le contre de ce problème, mais les faits sont là.

Le président: Monsieur Corbin?

M. Corbin: Ce n'est peut-être pas juste de poser la question que j'ai à l'esprit...

M. Coffin: De toutes façons, posez-la.

M. Corbin: Je vais essayer tout de même. Croyez-vous que les gens des Maritimes ont un complexe de persécution...?

Le président: Monsieur Horner?

M. Corbin: Certains ont un tel complexe, il faut l'avouer.

Le président: A l'ordre. Monsieur Horner?

M. Horner: Je me reporte à votre recommandation, qu'on trouve à la page 2, la deuxième recommandation que vous formulez en rapport avec les subventions du gouvernement. J'imagine que vous voulez parler du tarif appliqué en vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, tarif qui pourrait s'appliquer dans le cas des expéditions vers la frontière. Prévoyez-vous des complications pour l'évaluation des marchandises par la douane à la frontière, si les marchandises que vous passez ont été subventionnées?

M. Coffin: Sincèrement, toutes les recommandations présentent des problèmes. Nous le reconnaissons. Nous savons par exemple que, dès que nous commençons à jouer avec les tarifs fixés par une entente internationale, il nous faut alors faire affaire avec la Commission du commerce inter-états. Je ne suis pas tout à fait renseigné sur ce sujet mais je sais que c'est un problème.

M. Horner: Est-ce que vous expédiez des produits vers les États-Unis, en ce moment?

M. Coffin: Beaucoup, oui.

M. Horner: A titre d'exemple, pourriez-vous nous donner la différence des tarifs entre Chester, en Nouvelle-Écosse et Boston et entre Chester et Montréal? Est-ce qu'il y a une différence? Quel est le tarif le plus élevé? Pourriez-vous nous en donner une idée?

M. Coffin: Un instant, s'il vous plaît. Oui, le tarif pour Boston est de 65 cents le cent livres et, pour Montréal, 48 cents le cent livres.

M. Horner: Dans le cas du tarif pour Montréal, vous allez bénéficier de la subvention au titre de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces mariti-